

Gardiennage : les négociations sectorielles au point mort

La deuxième réunion de négociation a eu lieu ce 17 septembre. Le résultat est plus que décevant : nous n'avons absolument pas progressé !

En ce qui concerne le pouvoir d'achat, l'augmentation maximale des salaires est légalement plafonnée à 1,1%. Les employeurs ont chiffré nos différentes demandes (par exemple, le doublement de la prime de samedi représente 1,26% de la marge salariale, un jour de fin de carrière à partir de 50 ans 0,13%,...). A nous de faire un choix pour arriver au 1,1% sachant que les possibilités sont très limitées... Ils refusent par ailleurs catégoriquement d'envisager un mécanisme de rétroactivité pour la période entre le 1^{er} janvier 2019 et le moment où l'accord entrera en vigueur. Comme l'accord doit couvrir la période 2019-2020, ceci est totalement inacceptable pour nous.

En ce qui concerne le volet qualitatif, les employeurs ont répondu négativement à la majorité de nos demandes.

NOS DEMANDES	LEURS REACTIONS
Paiement des <u>heures supplémentaires</u> à partir de 175h plutôt que 180h	Refus catégorique : les 180h sont calquées sur des shifts de 12h
Avancées réelles pour la prise en compte du <u>biorythme</u> (succession des shifts jour/nuit) dans la planification (c'est un engagement du dernier accord qui n'a pas été respecté)	Les employeurs minimisent cette problématique. Ils refusent de comprendre qu'elle a un impact réel sur la santé des travailleurs et sur l'image du secteur et ne veulent pas de nouvelles règles de planning.
Cadre sectoriel pour la prise en compte des <u>travailleurs plus âgés</u> (par exemple la possibilité d'avoir plus de WE libres ou de refuser les heures supplémentaires)	Les employeurs refusent au motif que cela remet en cause l'équilibre des âges sur les postes (!?!)
Instauration d'une sorte d' <u>assurance santé</u> à concrétiser au sein du Fonds social	Très cher et doit être repris dans les 1,1%
Elaboration d'un <u>code de conduite</u> visant à respecter la fonction de gardiennage et à ne pas faire prester toutes sortes de tâches annexes qui	Les employeurs jugent la loi suffisante et renvoient aux différentes entreprises. Suite à notre insistance, ils

Gardiennage : les négociations sectorielles au point mort

n'ont rien à voir avec des missions de sécurité	doivent reconsulter leur conseil d'administration !
Emplois de fin de carrière (55 ans à 1/5 ^{ème} temps ; 57 ans à 1/2 temps pour métiers lourds ou longue carrière)	Pas de réaction (les employeurs semblent à peine savoir de quoi on parle)
Mobilité : en dehors de l'adaptation automatique de l'indemnité vélo sur laquelle il y a une ouverture, nous demandons une adaptation des 0,25 EUR/km (inchangés depuis plus de 20 ans)	Les employeurs jugent l'indemnité de 120% de la carte-train plus que généreuse et regrettent que nous ayons rejeté leur proposition de plan cafétaria qui aurait permis de trouver des solutions « créatives » telles que des vélos d'entreprise
Chômage économique : nous demandons une solution pour les jeunes qui n'ont pas droit au chômage économique ainsi qu'une évaluation de la CCT chômage économique	Pour les employeurs, la problématique des jeunes qui n'ont pas accès au chômage économique n'est pas spécifique au secteur. Ils sont néanmoins prêts à évaluer la CCT chômage économique via un groupe de travail

MALGRÉ CE RÉSULTAT PLUS QUE DÉCEVANT, NOUS VOULONS ENCORE LAISSER UNE CHANCE À LA CONCERTATION !

NOUS AVONS MIS LES EMPLOYEURS FACE À LEURS RESPONSABILITÉS : SI LE 4 OCTOBRE PROCHAIN (DATE DE NOTRE PROCHAINE RÉUNION DE NÉGOCIATION), ILS NE VIENNENT PAS AVEC DES OUVERTURES SUR LA PLUPART DES POINTS ÉNUMÉRÉS CI-DESSUS, NOUS INTRODUISONS UN PRÉAVIS D'ACTIONS.

Nous vous tiendrons informés !

Le Front commun syndical

